



ARRÊTÉ n° 2020/90
interdisant la divagation des chiens et instituant
l'obligation de ramassage des déjections canines et autres sur la voie publique

Le maire de GUÉRARD ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 ;

VU l'article L 211-22 du code rural et de la pêche maritime ;

VU le règlement sanitaire départemental, articles 94, 96-6 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans un but de sécurité et de tranquillité, de réglementer la divagation des animaux sur la voie publique, et notamment celle des chiens;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer la salubrité et l'hygiène des dépendances de la voie publique, des espaces verts, parcs, jardins et des espaces de jeux ouverts aux enfants et d'y interdire les déjections canines ;

CONSIDÉRANT qu'il en va de l'intérêt général de la commune ;

ARRÊTE

Article 1 : Tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs et jardins publics, à l'intérieur de l'agglomération.

Article 2 : Tout chien errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière.

Article 3 : Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un animal domestique de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute partie de la voie publique, y compris dans les caniveaux, ainsi que dans les parcs, jardins et espaces verts publics. Cette obligation ne s'applique pas aux personnes titulaires de la carte d'invalidité prévue à l'article L241-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté sont passibles d'amende.

Article 5 : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Mortcerf sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Sous-Préfecture de Meaux,
- Gendarmerie de Mortcerf,
- Services techniques – Mairie de Guérard – 77580.

Fait à GUÉRARD, le 12 octobre 2020

Pour le Maire,
L'Adjoint,

Joël PICART

